

Pénalité sur remboursement

Par bai570, le 26/01/2009 à 09:36

Bonjour,

Je me suis fait volé ma voiture sur la voie publique devant mon travail. J'vais déclaré un lieu fixe de travail sur mon contrat, mais en changeant de lieu de travail je ne l'avait pas déclaré à mon assurance. Le service indemnisation me déclare 40 jours après le sinistre que j'aurais une pénalité, mais n'est pas en mesure de me dire combien. Est-ce légal, et avez-vous une idée e l pénélité, est un % sur la franchise, un montant fofaitaire? Comagnie Eurofil. Merci d'avance.